



APPEL À PROJETS 2019

Approches interdisciplinaires pour comprendre les mécanismes fondamentaux de la maladie d'Alzheimer

CONTEXTE

La maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées constituent un défi médical parmi les plus importants actuellement dans le monde. Il est indispensable d'élucider les mécanismes fondamentaux impliqués dans l'étiologie de ces maladies complexes.

En 2019, la Fondation pour la Recherche Médicale et la Fondation Alzheimer s'associent avec l'ambition d'attirer de nouveaux acteurs dans ce domaine de recherche, de favoriser les recherches interdisciplinaires pour explorer de nouvelles hypothèses et faire émerger de nouveaux concepts.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Tout projet portant sur les aspects moléculaires, cellulaires, translationnels et intégrés de la physiopathologie et de l'évolution de la maladie d'Alzheimer et des syndromes démentiels neurodégénératifs, peut être soumis.

Les projets soumis doivent émaner d'une équipe développant des études sur les mécanismes fondamentaux de la maladie d'Alzheimer et/ou des syndromes démentiels neurodégénératifs en collaboration avec au moins une équipe travaillant dans d'autres domaines de recherche comme par exemple : immunologie, chimie, biologie structurale, biologie des systèmes, iPSC, modèles expérimentaux, analyse de données massives, épidémiologie, imagerie...

Les projets doivent démontrer une intégration de l'activité des équipes et non relever d'une simple juxtaposition de compétences.

Sont exclues de cet appel à projets, les études impliquant la création d'une cohorte ou d'un essai clinique *de novo* ou exclusivement dédiées à du séquençage.

Le budget dédié à cet appel à projets est de 5 millions d'euros.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Les projets doivent émaner d'équipes implantées dans des laboratoires français et rattachées à un/des organisme(s) public(s) de recherche ou d'enseignement supérieur (Inserm, CNRS, CEA, INRIA, INRA, Universités...).
- Les projets doivent impliquer au moins 2 équipes françaises de disciplines différentes. Ils peuvent également associer des équipes étrangères ou des partenaires privés, mais dans ce cas, seules les équipes françaises pourront bénéficier du financement.
- Le porteur de projet et le co-porteur doivent appartenir à des équipes françaises (quel que soit leur discipline de recherche), être chercheurs ou enseignants-chercheurs statutaires (EPST, université...).
- La demande de financement ne doit pas excéder 600 000 euros au total.
- La durée des projets est de 2 ou 3 ans.
- Les demandes peuvent inclure des frais d'équipement, de fonctionnement, de missions et/ou de personnel.

CRITÈRES D'EXCLUSION

Dans le cadre de cet appel à projets :

- Un porteur ou un co-porteur de projet ne peut être impliqué que dans une seule demande de financement.
- Une équipe de recherche (unité mono-équipe, équipe d'une unité pluri-équipes ou d'un centre/institut de recherche) ne peut porter ou co-porter qu'une seule demande de financement. Ce critère s'applique quelle que soit la taille de l'équipe, sa structuration éventuelle en plusieurs sous-groupes ou thématiques, sa direction par un seul responsable ou deux co-responsables.

SÉLECTION DES DEMANDES

La procédure de sélection comprendra deux étapes : soumission d'une pré-demande entre début février 2019 et fin mars 2019 puis soumission d'une demande complète à partir de juillet 2019. Le calendrier définitif de l'appel à projets sera affiché fin janvier 2019 sur www.frm.org et www.fondation-alzheimer.org.

CONTACTS



Valérie Lemarchandel
Fondation pour la Recherche Médicale
01 44 39 75 70
valerie.lemarchandel@frm.org



Sylvie Ledoux
Fondation Alzheimer
06 87 71 19 54
sylvie.ledoux@fondation-alzheimer.org

